

Revue de presse...

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **11 (1965)**

Heft 11

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

discussion fort intéressante sur la « surchauffe » en Suisse et sur les problèmes actuels du commerce international, qui se tint en mai avec la participation de M. Roger Bonvin, conseiller fédéral, de M. Agostino Soldati, ambassadeur de Suisse, et de M. Théo Chopard, président central de la N.S.H.

Dès sa création, le Groupe de Paris eut du pain sur la planche. Il s'est efforcé d'exprimer, dans un manifeste qui vous sera distribué en quatre langues à la sortie, ses inquiétudes devant la « bonne conscience helvétique », la nécessité d'une participation de tous les citoyens aux affaires du pays et les espoirs que l'on peut fonder sur un regain d'activité civique parmi nos communautés de l'étranger. Il s'attaqua simultanément au projet fédéral d'article constitutionnel relatif aux Suisses de l'étranger. Ce faisant, il eut la grande satisfaction de voir la Commission des Suisses à l'étranger reprendre à peu de choses près ses propositions de modifications, ce qui, d'une part, démontre l'utilité de son action, d'autre part, lui procure quelque espoir quant à la prise en considération de nos vœux légitimes.

Encouragé par ce premier succès, il a mis en œuvre l'étude de deux autres problèmes de l'actualité :

- les relations culturelles entre la Suisse et la France, et notamment la présence culturelle suisse à Paris ;
- l'organisation et la structure de la Communauté suisse de France.

Ces quelques indications n'ont nullement pour but de vanter ce que l'on fait de beau dans la capitale française ! Elles sont plutôt destinées à renseigner nos compatriotes résidant ailleurs à l'étranger sur nos propres expériences, afin de les inciter à envisager la création de groupes semblables à celui de Paris. Soyez assurés que cette activité, quoique absorbante et parfois difficile en raison de la diversité des points de vue en présence, est fort enrichissante pour chacun. Elle le serait encore plus si se créaient un peu partout à l'étranger des groupes semblables qui pourraient échanger leurs idées, soit par l'intermédiaire de notre organe, *l'Echo*, soit par contact direct, les Suisses de l'étranger qui rentrent assez souvent au pays pouvant s'arrêter chez leurs compatriotes des Etats traversés. En se multipliant, en se penchant sur les mêmes problèmes et en se communiquant leurs conclusions, ces groupes permettraient sans doute, outre le raffermissement des liens avec la patrie, la naissance d'un véritable esprit communautaire parmi tous les Suisses de l'étranger, même ceux résidant outre-mer.

A ce vœu, j'en ajouterai un autre qui s'adresse à nos compatriotes de l'intérieur. Pour éviter la déformation que risque d'engendrer la distance, nous tenons beaucoup à conserver un contact direct avec le pays. Que ceux d'entre vous, donc, qui sentent qu'ils ont quelque chose à nous apporter n'hésitent pas et veuillent bien accepter, durant leurs voyages à l'étranger, de s'arrêter chez nous pour participer aux délibérations de ces groupes d'études helvétiques, dont le Bureau et nous, Suisses de Paris, espérons l'apparition aux quatre coins du monde.

Puissent les prochaines Journées des Suisses de l'étranger abriter déjà un colloque où les responsables de différents groupes d'études helvétiques trouveraient l'occasion d'échanger les expériences faites durant une année d'activité fructueuse !

N. STOLL.

REVUE DE PRESSE...

CANTON DE BALE

† PAUL MULLER

M. Paul Muller, qui vient de mourir à Bâle, était né le 12 janvier 1899 à Olten, où son père était un haut fonctionnaire des chemins de fer. Il alla à Bâle, s'intéressa très tôt à la chimie et fit ses études à l'université de Bâle sous la direction du professeur Fichter. Il obtint le doctorat ès-sciences en 1925.

Six mois plus tard, il entra comme chimiste au service de la Société Geigy, à Bâle, dont il devait devenir sous-directeur. Il étudia les colorants naturels et synthétiques, ainsi que les tannins artificiels, et découvrit une nouvelle substance.

Vers 1930, la Société Geigy entreprit la préparation d'insecticides. C'est dans ses laboratoires que Paul Muller redécouvrit en 1939 le puissant insecticide qu'avait mis au point en 1874 le chimiste Zeidler sous le nom de dichloro-diphényl-trichloréthane (D.D.T.). Depuis 1935, on était à la recherche d'un produit efficace, notamment pour protéger les cultures. Paul Mueller se consacra tout entier à la solution de ce problème. 349 préparations précédentes n'avaient pas donné satisfaction. Le D.D.T. fut la 350^e et la bonne.

En 1942, les nouveaux insecticides Geigy (néocid, trix et gésarol) apparaissaient sur le marché et faisaient bientôt la conquête du monde. Ils permirent de détruire non seulement les insectes nuisibles aux cultures, mais aussi certains insectes nuisibles à l'homme. En Birmanie, des avions arrosèrent la jungle de D.D.T. Sans ce même D.D.T., l'épidémie de typhus de 1943 à Naples aurait fait plus de victimes que les bombardements aériens. Cette préparation fut employée en Allemagne, en Grande-Bretagne et en Amérique, on l'envoya dans les camps de prisonniers et de réfugiés. Elle préserva l'Europe du typhus, de la malaria et d'autres épidémies.

Cette découverte sensationnelle valut à Paul Muller, bien que chimiste, le prix Nobel de médecine 1948.

Ces dernières années, Paul Mueller travailla à la recherche d'un moyen de lutte contre les parasites des vergers pouvant rendre inutile le traitement des arbres par vaporisation. Il a écrit de nombreux ouvrages sur le D.D.T. et les autres insecticides. Il était membre d'honneur de la Société helvétique des sciences naturelles et de la Société de chimie industrielle à Paris.

CANTON DE BERNE

UN COMMUNIQUE DU RASSEMBLEMENT JURASSIEN

Le Comité directeur du Rassemblement jurassien a pris connaissance de l'ordonnance du Conseil exé-

cutif du canton de Berne interdisant à Porrentruy toute manifestation en rapport avec les revendications du Rassemblement jurassien le jour de l'inauguration différée de l'école normale ménagère. A ce sujet, le comité directeur du Rassemblement jurassien tient à déclarer ce qui suit :

1) Le gouvernement se fonde sur l'article 39 de la Constitution cantonale pour supprimer pendant toute une journée la liberté d'expression sur le territoire de la commune de Porrentruy et sur les voies d'accès à cette localité. Une telle atteinte au droit essentiel des citoyens ne peut être portée selon l'article 39 en question que « pour prévenir un danger pressant ».

2) La manifestation silencieuse qu'avait prévue le Rassemblement jurassien ne peut en aucun cas constituer le « danger pressant » au sens de l'article 39. Dès lors, l'ordonnance du Conseil exécutif n'a aucune base légale.

3) La nuance d'une contre-manifestation upéjiste téléguidée n'est qu'une supercherie montée de toutes pièces pour donner aux décisions gouvernementales une apparence de justification. Elle ressort du même domaine que les menaces bernoises qui provoquèrent les interdictions vaudoises lors de la journée bernoise de l'exposition nationale.

4) Les mesures décrétées par le Gouvernement indiquent que les autorités bernoises s'engagent sur le terrain de l'arbitraire et se préparent à soumettre l'opinion par la répression policière, revenant ainsi aux méthodes brutales du siècle dernier qui vit de nombreuses occupations militaires du Jura. Le nouveau visage de la tutelle bernoise ne fera que renforcer les Jurassiens dans leur volonté de s'en libérer.

5) Le fait que les membres du Gouvernement bernois doivent prendre des mesures d'exception pour échapper au jugement de l'opinion publique jurassienne montre que la question du Jura atteint un degré de gravité alarmant. Comme l'écrivait le comité de Moutier en 1948, c'est la légitimité même du régime bernois qui est remise en question.

6) Convaincus du fait que, par son ordonnance, le Gouvernement bernois a quitté lui-même le terrain de la légalité, en violant les articles 77 et 79 de la Constitution cantonale, le Rassemblement jurassien a déposé auprès du tribunal fédéral un recours de droit public avec effet suspensif. En attendant la sentence des juges, il prend acte tout en protestant énergiquement contre l'arbitraire des décisions dictatoriales des autorités bernoises.

POUR UNE REVISION TOTALE DE LA CONSTITUTION FEDERALE

Le conseiller aux Etats Obrecht (Rad-Soleure) a déposé une motion qui invite le Conseil fédéral à préparer une révision complète de la Constitution.

La motion relève que, depuis 1848, les principes et les règles de notre Etat n'ont guère été modifiés. Il est maintenant évident que ces principes sont insuffisants. Une

révision générale doit nous permettre de tenir compte des réalités nouvelles.

On aurait tort de procéder à cette adaptation par des révisions partielles. La base de nos institutions manquerait d'unité si l'on se contentait de modifications de détail. Le peuple suisse, qui manifeste un déplorable mécontentement politique, réclame une grande œuvre de politique constructive. Notre jeunesse a besoin d'une œuvre de cette ampleur. Une révision totale de la Constitution paraît donc nécessaire.

Le Conseil fédéral est invité à nommer un délégué ou un collège d'experts chargés de préparer un dossier relatif à cette révision. Le peuple suisse et ses organisations seraient ensuite invités à soumettre des propositions. Des projets pourraient ensuite être élaborés, qui feraient l'objet d'une vaste discussion publique.

L'IMAGE DE LA SUISSE EST « TROUBLEE »

Le conseiller fédéral Wahlen, faisant visiblement allusion à de récents incidents, a relevé qu'on a déclaré à plusieurs reprises ces derniers temps que « l'image de la Suisse à l'étranger était quelque peu troublée », et il a ajouté : « Il va sans dire que le Conseil fédéral s'en préoccupe. Je crois pouvoir affirmer que de nombreuses manifestations d'alarme ne correspondent pas à la réalité, mais que d'autres donnent à réfléchir. De toute manière, nous ne saurions prendre à la légère. Aujourd'hui, l'activité déployée par la presse, la radio et la télévision et, en partie, la chasse aux sensations peuvent enfler des incidents insignifiants et donner à des tendances indésirables une importance qu'elles n'ont pas en réalité. En disant ceci, je pense à des activités limitées au plan local, dont on a voulu faire à l'étranger des tendances à la xénophobie, ce qui ne devait pas manquer de surprendre, étant donné notre réputation traditionnelle d'hospitalité et de compréhension entre les divers groupes linguistiques. De même, nous ne saurions rester indifférents au reproche souvent entendu que la simplicité et la probité, vertus nationales suisses par excellence, sont en passe d'être victimes d'un matérialisme croissant, souci qui est d'ailleurs partagé par de multiples responsables en Suisse même.

« Enfin, il faut mentionner le fait que certaines dispositions de notre constitution ne sont plus comprises à l'étranger. Il ne suffit pas de vouloir expliquer leur maintien par des institutions de démocratie directe qui nous sont particulières, car ces raisons ne rencontrent pas non plus beaucoup de compréhension à l'égard de ces relations. C'est dans ce domaine que les partis politiques et la presse peuvent remplir une tâche fructueuse. Il leur appartient en premier lieu de donner les explications nécessaires pour que des problèmes, auxquels il devient urgent de trouver une solution, puissent être examinés sans que la solution retenue risque d'être rejetée par la volonté de la majorité du peuple ou des cantons. A cet égard, un échec peut porter une atteinte plus grande à la considération dont nous jouissons à l'étranger

que le maintien de dispositions surannées. Il convient de sauvegarder avec un soin tout particulier les valeurs acquises aux prix de grands efforts au cours des siècles et qui appartiennent au premier chef à l'image que l'on se fait de la Suisse. Je pense notamment à la paix entre les divers groupes linguistiques et confessionnels, un des héritages les plus précieux que nous aient légués nos ancêtres. A une époque où l'on voit renaître un nationalisme entretenu en partie par les conflits raciaux et ethniques, la sauvegarde de cet élément revêt une importance qui dépasse le cadre de nos frontières.»

LES NOUVEAUX TIMBRES « PRO JUVENTUTE »

Les nouveaux timbres « Pro juventute » sont en vente depuis le 1^{er} décembre. Leur validité est illimitée. Ils comprennent comme de coutume cinq valeurs de taxes (5, 10, 20, 30 et 50 centimes avec supplément) et forment, en ce qui concerne les sujets, le début d'une nouvelle série consacrée aux animaux sauvages indigènes : hérisson, marmotte, cerf, blaireau et lièvre. Les dessins sont dus au peintre Hans Erni.

ENVOIS POSTAUX DE NOEL A DESTINATION DE L'ETRANGER

Afin que les paquets de Noël, ainsi que les cadeaux transportés par la poste aux lettres et les vœux ne manquent pas leur effet, les P.T.T. avaient recommandé d'expédier les envois par voie de surface pour l'Outre-Mer jusqu'au début de novembre au plus tard, et ceux à destination des pays d'Europe au plus tard pendant les premiers jours de décembre.

Les envois urgents auront avantage à être expédiés par voie aérienne. Toutefois, les envois-avion déposés après la mi-décembre risqueront de ne pas attendre le destinataire avant Noël.

Durant le trafic de Noël, la transmission des mandats de poste pour l'étranger exige plus de temps qu'à l'ordinaire. Si les expéditeurs de mandats désirent qu'ils parviennent aux destinataires avant Noël, ils feront donc, bien de les déposer le plus tôt possible. Il est notamment recommandé d'expédier au moins trois semaines avant Noël les mandats à destination de la Grande-Bretagne.

« A N'OUVRIR QU'A NOEL, S.V.P. »

Afin de permettre au public d'expédier assez tôt les paquets de Noël, sans craindre que les bénéficiaires ne les ouvrent avant cette date, les P.T.T. ont créée une étiquette jaune. Cette étiquette peut être obtenue gratuitement aux guichets postaux et nous prions les usagers d'en faire largement usage.

SUCCES DE L'EXPOSITION PHILATELIQUE DES P.T.T. A BERNE

Le service de presse de la direction des P.T.T. annonce que l'exposition philatélique à Berne a reçu la visite de 40.000 personnes. Il y eut trois fois plus de visiteurs qu'à la dernière exposition nationale à Saint-Gall, en 1959. Les

timbres-poste suisses exposés par l'entreprise des P.T.T., notamment le fameux bloc des 15 colombes de Bâle, furent très admirés, comme le fut aussi la documentation consacrée à la fabrication des timbres-poste actuels.

PREMIER BUDGET DEFICITAIRE

Au cours de la conférence de presse consacrée au budget, quelques indications complémentaires ont été fournies pour expliquer notamment l'énorme augmentation des dépenses. En élaborant le projet, l'administration des finances a systématiquement essayé de réduire les postes des divers Départements. C'est ainsi que 134 crédits ont pu être abaissés, ce qui représente une économie de 317 millions. Mais un tel effort a ses limites si l'on ne veut pas compromettre le travail de l'administration. Les principales augmentations résultent des dépenses d'armement (190 millions), de l'encouragement à la construction de logements (150 millions), de l'A.V.S. et de l'assurance-invalidité (120 millions) et des autoroutes (100 millions). Il faut mentionner d'autre part la disparition de l'intérêt du capital de donation des C.F.F. et du bénéfice des P.T.T.

Si les dépenses militaires sont élevées (1.769 millions), c'est que des paiements importants relatifs à de nombreux projets d'armement viendront à échéance en 1966.

Au sujet du logement, on a prévu d'engager 150 millions pour des avances de capitaux dans le cadre de la loi qui vient d'être votée.

Les nouvelles dépenses pour les œuvres sociales seront couvertes par le produit des taxes fiscales sur le tabac.

En ce qui concerne enfin les autoroutes, l'augmentation résulte de la promesse de faire passer le budget annuel de construction de 600 à 700 millions de francs.

**

Comment sortir de l'impasse ? Lors de la présentation du budget de 1965, déjà, il était clairement apparu que la solution devait résider dans un plan financier à long terme. L'étude de ce plan a commencé. Une vaste enquête dans les Départements a permis d'établir les besoins de façon détaillée pour les cinq prochaines années et approximativement pour les cinq années suivantes. Cette enquête a fait apparaître que les sources de recettes dont nous disposons devraient permettre d'exécuter les tâches normales. Mais les besoins nouveaux (et on sait qu'ils sont nombreux : universités, pollution, etc., etc.), ne pourront être satisfaits sans faire des économies au détriment des tâches anciennes ou sans créer de nouvelles sources de recettes.

Parallèlement à cette enquête interne, le Département des finances a chargé un groupe de spécialistes des théories de croissance à faire des estimations sur l'évolution future des dépenses de la Confédération. Présidé par le professeur Joehr de St-Gall, ce

groupe doit déposer ses conclusions au printemps prochain.

Au vu de ces travaux, le Conseil fédéral devra ensuite prendre des décisions qui consisteront surtout à sélectionner les nouvelles tâches selon leur urgence. Il convient toutefois de relever qu'un plan financier n'a pas de caractère obligatoire : il ne peut que donner des indications.

Pour ce qui est de l'immédiat, le message du Conseil fédéral sur le budget de 1966 conclut en relevant que l'excédent des dépenses est particulièrement inquiétant en ce sens qu'il pourrait engendrer une nouvelle poussée inflationniste. C'est pourquoi il faudra compenser les répercussions du déficit en prélevant des capitaux sur le marché. Au printemps 1966, l'emprunt fédéral 1946 de 650 millions viendra à échéance : on ne pourra guère laisser la totalité de ces capitaux sur le marché. Par conséquent, la Confédération, après une longue interruption, devra probablement émettre de nouveau des emprunts importants.

LES SUCCES D'UN GROUPE INDUSTRIEL SUISSE DANS LE DOMAINE DES RECHERCHES SPATIALES

Un communiqué officiel a annoncé le 20 octobre l'adjudication de divers contrats à l'industrie suisse par l'organisation européenne pour les recherches spatiales ou « E.S.R.O. ».

Il s'agit, selon des renseignements recueillis par l'A.T.S., de la réalisation des systèmes de synchronisation du champ de tir de fusées spatiales à Kiruna, dans le nord de la Suède, et du réseau d'observation de satellites répartis sur toute la terre.

La compagnie pour l'industrie radio-électrique (C.I.R.) à Berne est chargée de l'ensemble de la réalisation du projet. Cette compagnie fournira l'appareillage de traitement et de mémorisation des informations. Elle collabore avec « Ebauches S.A. » à Neuchâtel, qui fabriquera une horloge atomique développée avec le concours du « Laboratoire suisse de recherches horlogères » à Neuchâtel, et avec la société « Oméga », à Bienne, qui fournira des horloges à quartz, ainsi que les systèmes électroniques d'affichage du temps.

Dans les milieux intéressés, on tient à relever que le succès obtenu par le groupe suisse auprès d'une des plus importantes institutions européennes résulte de la collaboration étroite intervenue entre l'industrie électronique et l'industrie horlogère dans le cadre d'une certaine diversification de leur activité.

SUCCES DE LA PUBLICITE A LA TELEVISION

La S.A. pour la publicité à la télévision vient de tenir sa première assemblée générale. Le succès de cette forme de publicité est tel (sauf au Tessin) que la société a obtenu l'autorisation de porter la durée d'émission quotidienne à 13 minutes et demie pendant certaines périodes, au lieu de douze.

Constituée le 3 juillet 1964, avec un capital de

500.000 F, par la S.S.R., l'association des éditeurs de journaux et d'autres associations, la société a commencé ses émissions le 1^{er} février 1965.

Les recettes du premier exercice se sont élevées à 11.729.330 F. 9.740.000 F furent versés à la S.S.R., pour le financement de son service des programmes. Les frais d'émission remboursés aux P.T.T. se sont élevés à 968.200 F. La réalisation des films d'animation a coûté 128.260 F. L'analyse des téléspectateurs et le service de la clientèle sont revenus à 178.941 F. L'ensemble de l'exploitation : les salaires du personnel, la constitution de la société, les installations, représente une dépense totale de 580.000 F en chiffre rond.

Le bénéfice net de 135.153 F est réparti comme suit : 50.000 F à la réserve statutaire, 50.000 F à la réserve extraordinaire, report à compte nouveau : 10.153 F. Un dividende de 5 % (au total 25.000 F) est attribué aux actionnaires.

Il ressort du rapport sur l'exercice écoulé que la jeune société sut rapidement organiser son activité. Certaines difficultés surgirent lors de l'afflux des commandes pour l'attribution des douze minutes de publicité quotidiennement disponibles. Les demandes se concentraient, en effet, sur le printemps et l'automne, tandis que la période d'été demeurait creuse. C'est la raison pour laquelle le Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie, autorité de surveillance, accepta que, pendant l'époque de forte demande, la durée journalière des séquences publicitaires à la télévision soit portée à treize minutes et demie, à condition que les périodes creuses fassent l'objet d'un raccourcissement correspondant.

Pour l'année 1965, les commandes en vue de la répartition du temps disponible dépassèrent les possibilités de 28 % pour les émetteurs de langue française, et de 32 % pour ceux de langue allemande. L'effectif relativement modeste des abonnés à la télévision au Tessin, de même que le rayonnement encore insuffisant du programme en langue italienne dans les régions étrangères avoisinantes ne présentèrent pour l'économie publicitaire qu'un attrait réduit. C'est pourquoi la société anonyme pour la publicité à la télévision entreprend actuellement, en collaboration avec une société italo-suisse de Milan, d'intéresser plus activement le marché italien à la télévision suisse.

Jusqu'ici, l'acquisition courante de commandes pour 1966 s'est poursuivie de manière satisfaisante. Etant donné qu'à nouveau, l'excédent de la demande dépasse de beaucoup l'offre, certaines réductions proportionnelles lors de l'attribution des temps d'émission seront inévitables. Les tarifs de la publicité T.V. demeurent inchangés.

IMPORTANTES DECOUVERTES A AUGST : ELLES SONT MENACEES FAUTE D'ARGENT

Les travaux de construction de la route nationale numéro deux ont commencé récemment et ont permis de découvrir, sur le tracé de la future chaussée, d'importants vestiges d'une « mansio » auberge datant de l'époque romaine. Des fouilles ont pu être entreprises grâce au fonds de construction des routes nationales. Mais il est à craindre que ces vestiges du passé ne soient les victimes, le printemps prochain du trax, faute d'argent pour poursuivre les fouilles

et assurer la conservation de ces pièces antiques. D'ailleurs, l'ensemble de cette zone est déjà réservé à la future route nationale.

Par ailleurs, des fouilles ont permis de découvrir un mur de protection et un bâtiment de l'époque romaine, qui vont permettre de se faire une idée plus précise de ce que fut l'« augusta raurica ».

Le professeur R. Laur-Belart a déclaré que la richesse d'Augst pourrait en faire un second Pompéi, mais, a-t-il aussitôt ajouté, les vœux des archéologues se heurtent aux dures réalités que sont la cherté des terrains, le manque de terrains, l'expansion des constructions et le manque d'argent.

INAUGURATION DU « METRO » DE BERNE

Le premier « métro » de Berne a été inauguré le 21 novembre. Il s'agit en fait de la ligne de banlieue Berne-Zollikofen-Soleure, dont le tronçon final, jusqu'à la gare de Berne, est désormais souterrain.

NOUVEAU PRESIDENT ET NOUVEAU DIRECTEUR DES C.F.F.

M. H. Gschwind, président de la Direction générale des C.F.F., se retirant à la fin de l'année, le Conseil fédéral a nommé son successeur en la personne de M. Otto Wischer, ingénieur diplômé E.P.F.

Le Conseil fédéral a d'autre part nommé un nouveau directeur général en la personne de M. Karl Wellinger, actuellement chef d'exploitation du deuxième arrondissement à Lucerne.

Le troisième directeur général est M. John Favre.

APPEL DU PRESIDENT CENTRAL DU SECOURS SUISSE D'HIVER, M. LE PROF. M. PLANCHEREL, POUR LA COLLECTE 1965-66

Chers concitoyens,

Par les organisations relevant de la prévoyance et de l'assistance sociale, nous empêchons que les pauvres deviennent des victimes de la faim, des sans-logis et la proie de la misère et du dénuement. Nous estimons que c'est là un devoir qui incombe tout naturellement à l'Etat.

Cependant, tous, nous sommes conscients du fait que si nous en restions là, la partie de notre population qui, bien que n'étant pas obligée de recourir à l'assistance publique, souffre néanmoins de privations et d'une gêne temporaire, demeurerait exclue de toute aide par ses concitoyens.

L'assistance privée, telle qu'elle est assumée et pratiquée par le Secours suisse d'hiver, complète judicieusement l'aide officielle. Edifiée sur une base volontaire et non schématisée, elle peut intervenir à bon escient pour aider et encourager ceux qui ont juste de quoi vivre, mais trop peu pour économiser de manière à pouvoir faire face immédiatement à des infortunes et des coups du sort, tels que maladie, accident ou surmenage.

Chers concitoyens, donnez-nous cette année aussi les

moyens de poursuivre cette action qui demeure indispensable. Elle redonne courage à des familles ou à des isolés qui ne demandent qu'à se tirer d'affaire, et c'est en leur nom que d'avance nous vous disons merci.

Prof. M. PLANCHEREL,
Président central du Secours suisse d'hiver.

UNE ANNEE AUX U.S.A.

L'échange d'étudiants Suisse-U.S.A. offre à des maîtresses et maîtres des degrés primaire et secondaire, ainsi qu'à des étudiantes et étudiants en lettres suffisamment avancés dans leur formation, la possibilité d'enseigner le français et/ou l'allemand dans des High Schools et Collèges américains, en qualité de maîtres auxiliaires, éventuellement de maîtres principaux. Les formules d'inscription et des informations plus précises peuvent être obtenues au Secrétariat de l'échange d'étudiants Suisse-U.S.A., Leonhardstr. 33, 8006 Zürich. Délai d'inscription pour l'année scolaire 1966-67 : 15 décembre 1965.

UN TIMBRE SPECIAL DES P.T.T.

A l'occasion de l'ouverture de la ligne souterraine du chemin de fer Soleure-Zollikofen-Berne, qui aboutit dans la nouvelle gare de Berne, et non plus sur la place de la gare, les P.T.T. ont émis un timbre spécial le 20 novembre.

NOUVEAU CONSEILLER CULTUREL A L'AMBASSADE DE FRANCE

Un nouveau conseiller culturel est entré en fonction à l'ambassade de France à Berne, M. Georges Deshusses. Il a succédé au début d'octobre à M. René de Messières, qui avait lui-même remplacé M. Henri Guillemain en 1962.

Ancien élève de l'école normale supérieure, agrégé de l'université, M. Deshusses a exercé une longue carrière à l'étranger. Il a notamment été professeur à Budapest, puis directeur de la mission universitaire française à Bonn, de 1955 à 1962, et enfin conseiller culturel en Autriche et directeur de l'Institut français de Vienne.

CENTENAIRE DE LA SOCIETE DES PEINTRES SCULPTEURS ET ARCHITECTES SUISSES

Une exposition a été ouverte au musée des Beaux-Arts de Berne, à l'occasion du centenaire de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses. Le président de la Société salua les personnalités présentes, dont les conseillers d'Etat bernois Moine et Moser et le conseiller d'Etat bâlois Zschokke. Il remercia tous ceux qui ont participé à la réalisation de l'exposition, dont la Confédération, le canton et la ville de Berne, pour leurs contributions financières. Il signala que l'exposition ne prétendait pas être exhaustive, mais représentative des domaines compris dans la Société.

M. Hugo Walgner, conservateur du musée des Beaux-

Arts de Berne, brossa à grands traits l'histoire des cent années d'existence de la Société. En 1865, Frank Buchser et ses amis Rudolf Koller et Ernst Stuckelberger avaient décidé à Berne la création d'une « association des artistes suisses » qui, l'année suivante, prit le nom de « société des peintres et sculpteurs suisses ». Avec l'inclusion en 1905 des architectes, la société prit son nom actuel.

L'exposition du centenaire présente, par rapport aux 27 expositions faites jusqu'ici par la société, un caractère quelque peu différent. Pouvaient y participer tous les membres actifs, dont les envois avaient été approuvés par leurs sections. Sur les 734 peintures, sculptures, tapisseries, mosaïques, aquarelles, dessins et œuvres graphiques, soumis au jury central, 387 ont été retenus. Comme un artiste ne pouvait exposer que si le jury avait accepté trois de ses œuvres, le nombre des exposants est cette fois-ci moins grand que lors des expositions précédentes. Plusieurs artistes connus n'ont pas envoyé d'œuvres. Par suite du manque d'envois, le jury s'est vu contraint à ne pas comprendre l'architecture dans son exposition.

A l'issue du vernissage, M. Marcel Perincioli, président central de la Société, remit deux prix artistiques de la Société, chacun doté de 3.000 francs. Le prix de la plastique a été décerné à M. Heinz Schwarz, de Genève, tandis que le prix de peinture l'a été à M. Samuel Buri, de Bâle.

P.-S. — Il est à regretter que les organisateurs de cette exposition du centenaire de ladite Société n'aient pas jugé opportun de réunir au moins une toile de chacun des artistes en faisant partie. Il y a là une injustice qu'il ne fallait pas créer en cette occasion, car chacun sait que les jurys ne sont pas toujours neutres.

(La Rédaction).

ASSOCIATION SUISSE POUR LE SUFFRAGE FEMININ

Réunie à Berne, la conférence des présidentes de l'Association suisse pour le suffrage féminin a constaté avec étonnement que la Ligue suisse contre le droit de vote des femmes continuait à prétendre parler au nom de la majorité des Suissesses. En vérité, de grandes majorités se sont dégagées pour le suffrage féminin là où les femmes ont été consultées (Genève, Bâle, Zurich).

L'association rappelle que les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont reconnus sur le plan international par la déclaration des droits de l'homme des Nations Unies, le statut du Conseil de l'Europe et la Convention européenne des droits de l'homme. Ils ne sont pas une découverte des femmes suisses. Il ne s'agit d'ailleurs pas de savoir si les droits politiques sont acceptés par une majorité : ils sont le fondement de la démocratie.

L'association suisse pour le suffrage féminin reproche à la Ligue contre le droit de vote des femmes de ne manifester aucune compréhension pour les principes démocratiques, et cela jusque dans ses statuts et dans son organisation. Cette Ligue ne peut en aucun cas se mesurer avec les sociétés féminines suisses qui luttent depuis des années pour faire respecter les droits de leurs membres.

L'association, après avoir déclaré que les Suissesses se sentaient blessées par la violation de leurs droits politiques et qu'elles désiraient assumer leurs responsabilités dans le pays, lance un appel pressant à tous les citoyens suisses, leur demandant de ne pas faire attendre plus longtemps leurs mères, leurs épouses, leurs sœurs, leurs filles et leurs collègues de travail dans l'octroi du droit de vote et d'éligibilité.

POUR LE SUFFRAGE FEMININ

L'Alliance de sociétés féminines suisses communique :

« La presse et la radio ont annoncé que le Conseil d'Etat du canton de Zurich a l'intention de soumettre au peuple, dans un avenir prochain, un projet concernant l'introduction du suffrage féminin.

« Dans d'autres cantons, des motions et des interpellations tendent au même but.

« L'Alliance de sociétés féminines suisses se réjouit de ces différents mouvements en faveur d'une cause qu'elle a toujours défendue. Ses membres ont exprimé leur position par une résolution votée à l'unanimité lors de l'assemblée des déléguées du mois de mai dernier. Les représentantes des 47 associations suisses, des 192 associations locales et de 18 centres de liaison ont exprimé par ce moyen le vœu que le Conseil fédéral, le tribunal fédéral et les autorités fédérales, cantonales et communales s'efforcent de réaliser l'égalité politique des citoyens des deux sexes " par une interprétation conforme au sens des textes de la Constitution et de la loi ou par la modification de ceux-ci ".

« L'alliance de sociétés féminines suisses, l'organisation de faite de femmes suisses, neutre en matière confessionnelle et politique, se plaît à constater que sa démarche a été bien accueillie dans les milieux politiques et souhaite un succès rapide et complet à toutes les mesures prises en faveur du suffrage féminin. »

COMMUNIQUE

Le Département fédéral de l'intérieur communique :

« Les artistes suisses qui désirent concourir en vue de l'obtention d'une bourse pour l'année 1966 sont priés de s'annoncer jusqu'au 15 décembre 1965 au secrétariat du Département fédéral de l'intérieur, à Berne, qui leur enverra les formules d'inscription et instructions nécessaires.

« Les candidats devront indiquer s'ils désirent concourir dans la section des **beaux-arts** (peinture, sculpture, gravure, architecture) ou dans celle des **arts appliqués** [céramique, textiles, aménagement d'intérieurs, photographie, arts graphiques (illustration de livres, affiches, etc.), bijouterie, etc.]. Dans la section des beaux-arts, les artistes ne sont admis à concourir que jusqu'à l'âge de 40 ans révolus.

LA PARTICIPATION DE LA FRANCE A L'OLMA
N'A PAS PLU A TOUT LE MONDE

Pour la première fois, un pays étranger (la France) avait été invité à participer à l'Olma, le comptoir agricole qui se tient chaque année à Saint-Gall. Cette participation a été vivement critiquée, non pas en raison du pays invité, mais par principe. Les principales organisations paysannes suisses se plaignent de n'avoir pas été consultées au moment de prendre la décision, ce qui est d'autant plus grave que ces organisations ont généreusement appuyé l'agrandissement de l'Olma.

Il est pourtant admis, fait-on valoir, que l'Olma a pour but principal de favoriser l'écoulement des produits agricoles et laitiers suisses. Le sort du paysan suisse dépend plus que jamais de la vente, et des millions sont dépensés pour la propagande en faveur des produits suisses. La haute qualité de ces produits leur permet souvent de lutter contre les articles étrangers moins chers. Malgré cela, la Suisse a importé l'an dernier pour 2,8 milliards de francs de produits agricoles. Ses ventes à l'étranger subissent une forte pression. En Allemagne, par exemple, la vente de fromages français a décuplé depuis 1960.

Dans ces conditions, l'argument selon lequel la participation d'un pays étranger à l'Olma doit permettre d'intéressantes comparaisons de marchés ne se justifie pas. La direction de l'Olma devrait savoir que pour la plupart des produits agricoles et laitiers suisses, le jeu de la libre concurrence ne fonctionne pas.

Les organisations paysannes suisses vont donc être amenées à reconsidérer leurs rapports avec la foire de Saint-Gall. Des contacts seraient déjà établis avec les Etats-Unis, l'Autriche et le Danemark en vue de la prochaine foire. Cette évolution, écrit le service d'informations agricoles de Berne, comporte des dangers certains. L'Olma doit rester une exposition suisse. Tout n'est pas perdu, mais des pourparlers doivent s'ouvrir pour trouver une solution de compromis.

LE CONSEILLER FEDERAL WAHLEN
DONNE SA DEMISSION

M. Wahlen, conseiller fédéral, chef du Département politique, a donné sa démission pour le 31 décembre 1965.

LA LETTRE DE DÉMISSION

La lettre de démission de M. Wahlen, adressée le 18 octobre à M. Kurmann, président de l'Assemblée fédérale, a la teneur suivante :

« J'ai l'honneur, Monsieur le Président, de vous faire part de ma décision de démissionner du Conseil fédéral au 31 décembre prochain. Cette décision repose sur la conviction que la charge de conseiller fédéral constituée, en raison des exigences des temps actuels, un effort que je ne suis plus en mesure de fournir, étant donné mon âge et mon état de santé. J'éprouve le besoin de vous dire à cette occasion combien j'ai été heureux de servir notre peuple en tant que membre du Gouvernement fédéral, après un long séjour à l'étranger. J'aimerais exprimer mes remerciements cordiaux aux Chambres fédérales pour la confiance qui m'a été accordée. Puissent notre peuple et ses autorités,

malgré l'avenir incertain qui nous attend, maîtriser avec l'aide de Dieu le destin de notre chère Patrie. Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute estime.

Signé : Fritz-Traugott WAHLEN. »

LE DEPART DE M. WAHLEN : DECLARATIONS
DE MM. TSCHUDI ET BONVIN A LA RADIO-T.V.

M. Tschudi, président de la Confédération, et le conseiller fédéral Bonvin ont fait, l'un en allemand, le second en français et en italien, une déclaration à la radio et à la télévision à la suite de la démission de M. Wahlen, chef du Département politique.

Le Conseil fédéral, ont-ils dit, a pris connaissance avec beaucoup d'étonnement et de tristesse de cette décision. « Pendant les sept années de son activité au Conseil fédéral, il a prouvé à nouveau ses étonnantes qualités d'homme d'Etat et il a rendu de très grands services au peuple suisse... A tous ses postes de gouvernement, il maîtrisa rapidement la matière et la situation et prit des décisions nettes, courageuses, efficaces et souvent impopulaires. » M. Wahlen n'était pas seulement un excellent chef de Département, « c'était en plus un membre actif et précieux du collègue gouvernemental. Il a toujours été un partisan décidé et solide du principe de la collégialité, mais il a aussi accepté courageusement les conséquences pratiques de ce principe. Il s'est intéressé à tous les problèmes du pays et son avis plein de sagesse, d'expérience et de bienveillance a toujours influencé les décisions du Conseil fédéral. Nous perdons, lors de son départ, à cause de ses qualités extraordinaires d'homme d'Etat, celui d'entre nous qui a le plus de foi, le plus de force et le plus de rayonnement ».

En annonçant à la presse la démission de M. Wahlen, le président de la Confédération, M. Tschudi, a tenu à exprimer les vifs regrets du Conseil fédéral à la suite de cette décision. M. Wahlen, a-t-il dit, a été un collègue fort apprécié et un homme d'Etat d'envergure. Nous tenons dès maintenant à lui dire toute notre gratitude.

On se souvient du plan Wahlen, qui contribua à l'indépendance du pays pendant la dernière guerre mondiale. M. Wahlen vient maintenant de passer sept années au Gouvernement, où il a dû s'occuper successivement de quatre Départements : justice et police, postes et chemins de fer (en 1959, en remplacement de M. Lepori), économie publique (en 1960, en remplacement de M. Holenstein) et politique en 1961, à la suite de la démission de M. Petitpierre.

On a eu maintes fois l'occasion d'apprécier les décisions rapides et courageuses de M. Wahlen, que ce soit en faveur de l'article constitutionnel sur la protection civile, en faveur de la politique agricole, en matière de politique étrangère où son expérience était particulièrement grande en raison de ses précédentes activités à Rome, à la F.A.O. (organisation de l'O.N.U. pour l'alimentation et l'agriculture). Son récent discours au Conseil national constitue en quelque sorte son testament politique et servira pendant des années pour fixer les lignes de notre politique extérieure. Son sens des responsabilités et sa connaissance du monde lui ont aussi permis de jouer le rôle que l'on sait en rapport avec l'A.E.L.E., le Conseil de l'Europe, les Suisses de l'étranger, la coopération technique. M. Wahlen a toujours

été partisan d'une politique étrangère active, mais respectant strictement notre neutralité.

M. Wahlen, a ajouté M. Tschudi, ne s'est jamais limité à son seul Département. Il s'intéressait à toutes les affaires gouvernementales et fut toujours un défenseur convaincu du système collégial. Le Conseil fédéral le remercie d'avoir mis au service du pays son expérience et son intelligence. Nous déplorons vivement sa décision, mais nous devons l'accepter.

BIOGRAPHIE DE M. WAHLEN

Friedrich-Traugott Wahlen est né en 1899 à Mirchel. Il est bourgeois de Trimstein-Rubigen (canton de Berne). Son père était instituteur primaire.

A l'âge de 21 ans, il achevait ses études d'ingénieur agronome à l'Ecole Polytechnique Fédérale et passait son doctorat. Pendant deux ans, il travailla dans un institut de recherches agricoles au Canada et devint, à l'âge de 25 ans, chef des stations agricoles canadiennes.

En 1929, M. Wahlen rentra au pays pour diriger la station d'essais agricoles d'Oerlikon. Ses recherches et son expérience le mirent en contact avec tous les milieux économiques. En 1939, il faisait partie du Comité de l'exposition nationale de Zurich. La même année, le Conseil fédéral le chargeait de s'occuper de l'économie de guerre et notamment de l'extension des cultures.

De 1942 à 1949, il a représenté le canton de Zurich au Conseil des Etats. De 1943 à 1949, il a enseigné à la Faculté d'Agronomie de l'E.P.F. De 1949 à 1958, il fut directeur à la division de l'agriculture de la F.A.O., d'abord à Washington, puis à Rome. En 1958, il devenait directeur général adjoint de cette organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Le 11 décembre 1958, M. Wahlen était nommé, sur proposition du parti des paysans, artisans et bourgeois, conseiller fédéral en remplacement de M. Markus Feldmann, subitement décédé. Pendant une année, il s'occupa du Département de justice et police, mais dut aussi, en raison de la maladie de M. Lepori, assurer pendant plusieurs mois l'intérim au Département des postes et chemins de fer. Au début de 1960, il passait au Département de l'économie publique et, en 1961, il devenait le chef du Département politique. Il fut président de la Confédération la même année.

Prix Marcel Benoit en 1940, membre de l'Académie royale suédoise, M. Wahlen est docteur *honoris causa* des Universités de Zurich et de Goettingue.

CANTON DE GENEVE

CONGRES DE LA CONFEDERATION INTERNATIONALE DE LA BIJOUTERIE, JOAILLERIE, ORFEVRERIE, DES DIAMANTS, PERLES ET PIERRES

Début octobre s'est tenu à Genève, sous la présidence de M. Beeger, Pays-Bas, le congrès de la Confédération internationale de la bijouterie, joail-

lerie, orfèvrerie, des diamants, perles et pierres (C.I.B.J.O.). Ont participé à cette rencontre les délégués des différentes branches de ces professions appartenant aux pays suivants: Allemagne, Autriche, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas et Suisse.

Les congressistes ont examiné les questions de l'harmonisation des méthodes d'analyse des titres des ouvrages en métaux précieux, de la normalisation de certaines couleurs d'or, de la pénurie de l'argent métal dans le monde, de la libre circulation des collections d'échantillons entre les pays, du respect des us et coutumes du commerce de gros, de la réglementation de la dénomination des pierres précieuses.

Le congrès s'est préoccupé des moyens à mettre en œuvre pour renforcer l'unité professionnelle dans tous les pays européens.

M. Beeger a été réélu président de la C.I.B.J.O. pour une période de deux ans.

Les congressistes ont visité et admiré l'exposition « montres et bijoux », actuellement présentée au musée Rath à Genève.

CEREMONIE DE REMISE DE MEDAILLES HANSEN

La médaille Fridtjof Hansen, premier haut commissaire de la Société des nations pour les réfugiés, a été attribuée à Mme Lucie Chevalley, pour son œuvre de pionnier dans le domaine de l'assistance aux réfugiés en France. Mme Chevalley, aujourd'hui âgée de 83 ans, compte parmi les personnalités qui, dès le lendemain de la première guerre mondiale, se sont illustrées par leur dévouement à la cause des réfugiés et des émigrés. En France, elle est connue surtout comme fondatrice du service social d'aide aux émigrants, branche française du service social international qu'elle présida de 1932 à 1964, Mme Chevalley continue de participer activement au programme du H.C.R. en France.

La cérémonie de remise de cette médaille s'est déroulée le 25 octobre au Palais des nations à Genève. A cette occasion, deux médailles Hansen ont également été décernées à titre posthume: l'une à Mme Anna-Rosa Schlieper de Martinez Guerrero, qui joua un rôle prépondérant dans l'œuvre d'assistance aux réfugiés âgés en Argentine, son pays natal, où elle a consacré son temps et ses ressources personnelles au profit d'un grand nombre d'œuvres de bienfaisance. L'effet stimulant de son initiative en faveur des réfugiés en Argentine continue à se faire sentir grâce aux efforts que poursuit l'Association pour la protection des réfugiés. Au cours des années récentes, Mme Martinez avait réussi à attirer l'attention et la sympathie des autorités et du public argentins sur les besoins des réfugiés.

La seconde médaille décernée à titre posthume est attribuée à M. Jorgen Norredam, du Danemark, décédé tragiquement à l'âge de 44 ans dans un accident d'avion en février dernier à Mwesi, en Tanzanie, où il aidait à organiser de nouveaux villages pour

trois mille réfugiés rwandais. Son vœu avait toujours été de construire quelque chose de durable, offrant à des milliers de réfugiés un nouvel avenir. C'est au moment où ses efforts allaient porter leurs fruits que M. Norredam trouva la mort au poste de commande de son avion personnel.

LA PRESSE INVITEE A VISITER LE NOUVEAU PORT FRANC DE GENEVE

Les dirigeants de la Société des ports francs et entrepôts de Genève S.A. ont convié la presse à visiter les nouveaux bâtiments, extrêmement vastes et des plus modernes, du port franc de Genève.

C'est en présence de M. Ruffieux, chef du Département de l'industrie, du commerce et du travail, de M. Victor Maerky, président du Conseil d'administration de la Société, de membres du Conseil et autres collaborateurs, ainsi que de M. G. Fromaigeat, chef du Service de la douane du nouveau port franc, que M. Maurice Magnin, directeur général, a conduit les journalistes dans la visite de ce bâtiment.

Dans un bref historique, il montra que ces nouvelles installations remplacent celles anciennes de Rive, de Cornavin ou encore de La Renfile à Vernier.

La première étape de ce regroupement a vu sa réalisation dans les années 1952 à 1955 par la construction d'un silo à céréales d'une capacité de 30.000 tonnes, situé à proximité immédiate du nouveau port franc et dont les travaux d'agrandissement en cours permettront à fin 1966 une capacité totale de 45.000 tonnes.

Il a été relevé que, de par sa situation, le nouveau port franc doit permettre de jouer un rôle important non seulement sur le plan local, mais également sur le plan national, voire international.

Le nouveau port franc de Genève a une superficie totale de 104.000 m² dont 46.000 m² de bâtiments.

Les bâtiments des marchandises diverses comportent quatre étages de stockage d'une surface de 7.500 m² chacun, divisés en des magasins privés loués à des commerçants ou transitaires.

La toiture est aménagée pour le parage en plein air de quelque 400 voitures. Au rez-de-chaussée, d'une surface de 5.800 m²: logement de marchandises générales sous contrôle direct de l'administration du port franc, déchargement, chargement et dédouanage des envois. Chaque étage est équipé d'un système automatique de détection des incendies.

Des quais sont disposés de chaque côté du rez-de-chaussée pour le trafic rail et route.

Le sous-sol est réservé au stockage des vins. Il comprend 387 cuves en béton, revêtement intérieur de verre et extérieur de faïence, 40 cuves métalliques, 34 foudres en bois de très grande dimension. Leur contenance totale est d'environ 5 millions 800.000 litres. Tout un réseau de tuyauterie — pipe-line — permet quasi-automatiquement le dépotage, l'encavage, le transvasement et la réexpédition des vins provenant ou destinés tant des camions que des wagons-citernes. 2.500 m² sont en outre réservés pour le stockage des foudres et tonneaux et la mise à disposition d'emplacements loués à des importateurs privés.

Un garage d'une superficie de quelque 11.400 m², situé sous la dalle de la cour intérieure, permet d'y entreposer 1.400 voitures, sur deux niveaux. La cour centrale où arrivent les camions ne mesure pas moins de 15.000 m². Elle est aussi utilisée pour le parage temporaire des voitures à dédouaner. Elle est un des éléments de la gare routière internationale de marchandises que constitue l'ensemble du port franc de Genève. Elle permet notamment la réception et le parage des camions T.R.I. (transport routier international).

Les bâtiments du port franc et le silo sont reliés par voies ferrées d'un ensemble de plus de 8 km à la gare de La Praille.

Les bureaux du port franc et de la douane sont reliés directement à un bureau de poste.

Enfin, la Société des ports francs gère un bâtiment de 9.000 m² construit hors du port franc, de l'autre côté de l'Aire. Il s'agit d'une parcelle de 16.000 m² mise à disposition par l'Etat de Genève dans le complexe de la Fipa. Le bâtiment est occupé par la ville de Genève pour le marché de primeurs.

M. Ruffieux, conseiller d'Etat, a montré que le nouveau port franc de Genève constitue un événement marquant pour le développement de l'économie genevoise, un instrument qui correspond au développement économique de l'heure.

Ajoutons que ce sont MM. Pigeon, ingénieur, Lozeron et Moser, architectes, qui ont dirigé les travaux de construction du nouveau port franc de Genève au sujet duquel des explications ont encore été fournies quant à ses possibilités d'agrandissement futur.

Les services administratifs du nouveau port franc de Genève ont pratiquement déjà fonctionné depuis le début d'avril.

CANTON DE NEUCHÂTEL

LA CHAUX-DE-FONDS REND UN EMOUVANT HOMMAGE A LE CORBUSIER

Le jour-anniversaire de la naissance de Le Corbusier, Charles-Edouard Jeanneret-Gris, le 6 octobre 1887 à La Chaux-de-Fonds, sa ville natale lui a rendu un solennel, juste et émouvant hommage, d'une qualité réellement exemplaire, sous la présidence de M. Charles Borel, président de la Société des amis des arts, qui lut une belle lettre d'Albert Jeanneret, frère aîné de Le Corbusier, regrettant de ne pouvoir être présent à la cérémonie, qui eut l'honneur des adresses de MM. Paul Seylaz, conservateur de la Société des amis du musée des Beaux-Arts, Lucien Schwob, artiste-peintre, ami du disparu, André Sandoz, président de la ville, Jean-Pierre de Montmollin, banquier à Neuchâtel, ami personnel de Corbu, R.P. Edmond Blanc, dominicain de La Tourette, couvent construit par Le Corbusier, Maurice Besset, conservateur de la Fondation Le Corbusier au Musée national des Arts modernes à Paris, et enfin Mme Augier, directrice de l'école maternelle que Le Cor-

busier avait eu la géniale idée d'installer au sommet de la cité radieuse de Marseille, « entre ciel et terre ». La cérémonie était introduite et close par deux jeux d'orgue de M. André Luy, organiste de la salle de musique de La Chaux-de-Fonds.

Tous les orateurs démontrèrent que Le Corbusier est peut-être l'un des seuls grands créateurs de ce temps à avoir à la fois résumé en lui-même toutes les puissances de l'époque, à avoir incarné le génie complet des grands dominateurs de la Renaissance, lui qui fut peintre, sculpteur, architecte, écrivain, tapissier, et par-dessus tout poète. Mais le sommet de son génie c'est, dit André Malraux, d'avoir été un des grands partout, mais de n'avoir combattu que pour l'architecture, car là où il rencontrait l'homme, il luttait pour le bonheur de tous les hommes. Le plus combattu de nos contemporains, il est aujourd'hui le plus universellement admiré.

VERS LA CREATION DU MUSEE PAYSAN DE LA CHAUX-DE-FONDS

L'acte officiel de fondation du musée paysan de La Chaux-de-Fonds, second bâtiment du musée historique, sis dans la ferme rénovée des arbres, près de l'hôpital, a été signé, et ce musée, pour lequel des collections considérables de meubles, instruments et objets authentiques a déjà été faite, pourra certainement être ouvert en 1966.

LA FETE DES VENDANGES DE NEUCHATEL A CONNU UN ECLATANT SUCCES

S'il est une manifestation qui déborde les frontières du pays de Neuchâtel, c'est bien la fête des vendanges. Cette année encore, elle a connu un éclatant succès. Les samedi et dimanche 2 et 3 octobre, la ville de Neuchâtel fut une fois de plus en liesse. Le soleil, si jaloux de ses faveurs cet été — et ces dernières heures encore — était l'invité d'honneur pendant ces journées. Si cette année la vendange a été maigre, par suite du mauvais été que nous avons eu, nos vigneron n'en tiennent pas moins à leur fête. La fête des vendanges est la fête de tout un peuple. Elle symbolise la culture de la vigne, le culte de la terre, la noblesse du travail manuel, la grandeur du temps des récoltes, l'attachement des générations successives au sol nourricier.

Commencées samedi, les festivités se sont poursuivies dimanche. Aux dernières heures de la matinée, un apéritif fut servi aux organisateurs et à leurs invités par le Conseil communal de Neuchâtel. Au cours du déjeuner officiel qui suivit, M. Jean-Pierre Porchat, chancelier d'Etat, président de la réception, donna la parole successivement à MM. Fernand Martin, président de la ville de Neuchâtel, Gaston Clottu, président du Conseil d'Etat et Henri Schaeffer, président du comité d'organisation.

Puis ce fut le cortège. Plus de 80.000 spectateurs l'ont applaudi. Quel déploiement de couleurs et d'harmonies ! Quel faste dans ce cortège tradition-

nel d'année en année plus rutilant, plus varié, plus animé ! Cette année, il marquait le 40^e anniversaire de la fête des vendanges dans son cadre actuel. C'est en 1925, en effet, que l'on s'avisait de modifier la formule existante, ou plus exactement d'introduire une formule. La vigne et la vendange en étaient absentes, au lieu d'être le centre de la fête. Cette année, les organisateurs avaient choisi pour thème : « La boutique aux chimères ».

Ce fut un véritable spectacle auquel participaient non seulement une cinquantaine de groupes, mais encore la foule pleine d'admiration et d'enthousiasme. Groupes, costumes, compositions humoristiques, chars fleuris, autant de visions charmantes, pittoresques et somptueuses, amenées par les nombreux corps de musique de la ville et de la région, qui étaient encadrés par la musique militaire américaine « The usafe band » et la musique municipale d'Issoudun, dans le département français de l'Indre. N'oublions pas non plus la fanfare de Boudry, qui déchaîna l'hilarité par un numéro du plus haut comique. D'ailleurs, c'est à la commune de Boudry, précisément, qu'était dévolu cette année le rôle de chanter la vigne. Elle l'a fait de façon originale. Impossible de détailler le cortège qui fut un vrai régal pour les yeux par le souci de perfection et d'unité. Après ce spectacle grandiose, les réjouissances reprirent de plus belle par la grande bataille de confetti, toute pacifique avec ses combats rapprochés inoffensifs, exemple vivant de l'amitié et de la compréhension que peuvent se porter les hommes qui le veulent bien. Quant aux invités, ils se frayèrent un chemin dans cette foule, pour se rendre au dernier acte de la fête : le coup de l'étrier servi dans les salons de l'Hôtel-de-Ville, où il fut procédé à la distribution des diplômes d'honneur remis aux vigneron les plus méritants.

LA POSITION DE LA SUISSE DANS LE MONDE D'AUJOURD'HUI

« La position de la Suisse dans le monde d'aujourd'hui », tel a été le thème d'un exposé fait devant le « club 44 » à La Chaux-de-Fonds, par M. Pierre Micheli, secrétaire général du Département politique fédéral.

Après un rappel historique, l'orateur a souligné que « le Suisse a facilement tendance à se considérer comme un être d'exception devant lequel le monde doit rester béat d'admiration. Plus qu'un autre peut-être, il est à l'affût de l'éloge et de la critique. Lorsqu'on lui décerne des éloges, il est prêt à s'illusionner sur son compte. Lorsqu'on le critique, il s'en irrite ou en est affecté.

« L'image que les autres se font de la Suisse est très variable. Pour une part, elle procède du sentiment, car notre pays a sa légende qui parle à l'imagination des gens. Pour une part aussi, elle se base sur des observations souvent fragmentaires ou superficielles.

« Parmi les facteurs positifs, il y a le rayonnement des idées généreuses qui ont pris naissance chez nous et qui constituent notre apport le plus valable à la civilisation : l'égalité sociale avec Rousseau, la généralisation de l'ins-

truction avec Pestalozzi, le soulagement des souffrances humaines avec Henry Dunant. Cette contribution faite par la Suisse à la progression de l'humanité appartient, il est vrai, au passé. Elle conserve néanmoins une valeur et il nous appartient de ne pas la laisser perdre.

« Mais il n'y a pas seulement ces grands piliers de notre position dans le monde. Il en existe d'autres qui sont la réputation de nos institutions politiques, de notre démocratie directe, de notre fédéralisme, de notre ordre social, de notre stabilité politique. Car si nos institutions sont aujourd'hui discutées en Suisse et si quelques-uns voudraient chez nous les modifier, vues de l'étranger elles paraissent encore toujours parmi les meilleures qui soient. Il y a peu d'ambassadeurs des pays nouveaux qui ne me disent pas que la Suisse demeure un modèle pour eux.

« Sur des plans plus concrets, nos réalisations techniques et industrielles manifestent fortement en faveur de la Suisse. Dans une ère dominée par la science, nos chercheurs, nos savants, nos ingénieurs, nos techniciens servent d'une façon directe la cause de la Suisse. Ils sont parmi les principaux artisans du rayonnement de notre pays.

« Lorsque l'organisation européenne de recherches spatiales retient les offres de l'horlogerie suisse entre plusieurs autres, et lorsqu'elle fait appel à un Suisse comme directeur technique, la position de la Suisse s'en trouve renforcée.

« Il est certain, a poursuivi M. Micheli, que notre position dans le monde dépend en grande partie de la force de notre économie. Son essor accroît notre importance. Notre prospérité nous donne du poids. Lorsqu'il s'agit, par exemple, de prêter notre appui à une monnaie en difficulté, l'ampleur de l'aide suisse compte pour quelque chose. Avoir réussi à atteindre un des niveaux de vie les plus élevés du monde, bien que nous soyons privés de matières premières, qu'une partie de notre sol soit improductif et que nous n'ayons pas d'accès à la mer, est considéré comme une performance assez remarquable que d'autres pays nous envient et voudraient réaliser à leur tour. Mais, par ailleurs, notre réussite matérielle nous enlève aussi beaucoup de sympathies : toutes celles qui allaient vers une Suisse aux mœurs simples, vers un pays ayant développé une civilisation du travail où la vertu naissait de la tâche accomplie et où régnait l'austérité. Bref, vers un pays qui inspirait confiance et dont l'honnêteté était hors de discussion. Des doutes sont émis sur les origines de l'abondance dans laquelle nous vivons. Notre intégrité est mise en question. Des affirmations malveillantes circulent sur le secret des banques, sur l'exploitation des travailleurs étrangers, sur les exportations d'armes, sur l'esprit mercantile qui serait le nôtre.

« Si notre prospérité est à cheval entre les facteurs positifs et les facteurs négatifs, par contre l'attitude xénophobe de quelques milieux de chez nous est à placer très nettement du côté des facteurs négatifs. Elle en est probablement le premier et le plus important. Que cette xénophobie se tourne contre des travailleurs étrangers, ou qu'elle se dirige contre les organisations internationales, elle porte préjudice à notre position dans le monde.

« Selon les récentes enquêtes qui ont été entreprises au sujet de la présence de la Suisse dans le monde, un autre facteur négatif résiderait dans le fait que la Suisse n'a pas

adhéré à la Convention des droits de l'homme de Strasbourg. Or, cette adhésion est impossible aussi longtemps que notre pays n'aura pas accordé le droit de vote aux femmes et maintiendra dans sa constitution des articles qui ne sont pas compatibles avec la liberté religieuse garantie par cette Convention. »

En ce qui concerne la neutralité, M. Micheli a noté qu'elle avait mauvaise presse tout de suite après la guerre. Depuis lors, l'étranger est revenu à une vue plus juste de la valeur de notre neutralité. Aujourd'hui, celle-ci n'est plus discutée. Elle est partout admise, avec plus ou moins d'intérêt peut-être. Mais elle fait partie de notre physionomie. Aucun gouvernement, aucune institution, n'a jamais essayé de nous persuader de l'abandonner, au contraire, elle est considérée comme un facteur de stabilisation, comme une contribution de notre pays au maintien de la paix. Nous ne sommes jamais réfutés lorsque nous soutenons qu'elle est dans l'intérêt général. Là où, par contre, nous nourrissons peut-être quelques illusions, c'est lorsque nous croyons qu'elle continue à nous qualifier d'une façon particulière pour remplir des tâches internationales. D'autres éléments d'appréciation entrent aujourd'hui dans la balance lorsqu'il s'agit de confier une mission à un pays ou à une personnalité.

En conclusion, le conférencier a estimé que la position de la Suisse dans le monde restait solide. Notre pays n'y joue pas, bien sûr, le rôle d'une grande puissance. Il n'en a d'ailleurs jamais eu la prétention. Son influence est minime et son importance relative. Mais, d'une façon générale, la Suisse continue à jouir de l'estime et de la considération.

A l'intérieur, nous devons corriger tout ce qui, reflété à l'extérieur, peut nous nuire. En particulier, il est essentiel d'enrayer les mouvements xénophobes qui ont surgi, ici et là, chez nous. Ceux-ci non seulement sont déraisonnables, mais encore extrêmement nuisibles. Nous devons aussi, dans le développement intense de la consommation qui caractérise notre époque, ne pas perdre le sens de la mesure. Les dispositions qui ont été prises dans la lutte contre la surchauffe ont déjà eu quelques effets. Espérons que cela se poursuivra. Notre position dans le monde en sera renforcée.

A l'extérieur, il convient de redresser ce que la malveillance ou la jalousie peuvent nous imputer. Eclairer l'étranger sur notre compte et réfuter l'opinion défavorable qu'il peut avoir de nous sur la base de certains faits inexacts et déformés est un de nos devoirs...

400° ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE GUILLAUME FAREL

Une « quinzaine farélienne » a débuté fin octobre à Neuchâtel à l'occasion du 400° anniversaire de la mort de Guillaume Farel, qui introduisit la réforme en Suisse romande, de l'Erguel à Genève. La première manifestation organisée pour la circonstance est une grande exposition aménagée au collège latin et dont le vernissage a eu lieu en présence des délégués des autorités civiles et religieuses. Le pasteur Jean-Samuel Javet, vice-président du Conseil

synodal neuchâtelois, a renseigné la presse sur tout ce qui avait été prévu pour cette commémoration :

1) Trois conférences officielles qui ont eu lieu les 7, 10 et 15 novembre, sur « Farel missionnaire », « Farel et Genève » et « Farel théologien », données respectivement par les professeurs Jean-Daniel Burger, de la Faculté de Théologie de Neuchâtel, Jacques Courvoisier, de l'Université de Genève, et Etienne Dubois, pasteur de l'Eglise réformée française à Saint-Gall.

2) Culte solennel à la collégiale de Neuchâtel en présence des représentants des autorités cantonales et des délégués de toutes les paroisses du canton.

3) Sondage d'opinion par quelques enquêteurs de la jeunesse protestante pour savoir ce qu'est devenue cette église réformée depuis quatre siècles, ce qu'est le monde aujourd'hui, ce que pensent les protestants neuchâtelois de l'écuménisme.

4) Vente de croix huguenotes pour l'œuvre « Pain pour le prochain ».

M. Eric Berthoud, directeur de la bibliothèque de la Ville de Neuchâtel, a parlé ensuite des documents et livres exposés au collège latin et dont la plupart proviennent de cette même bibliothèque.

Mentionnons notamment les lettres autographes en latin échangées entre Farel, Calvin et Pierre Viret, des manuscrits, ouvrages précieux, etc. provenant du grand réformateur qui fut non seulement un théologien, mais aussi un éducateur et fondateur d'écoles et dont le souvenir est resté vivace dans les diverses villes de Romandie, où il séjourna après avoir quitté sa France natale. Pasteur à Neuchâtel, Farel y est mort en septembre 1565.

LE CENTENAIRE DU CLUB JURASSIEN NEUCHATELOIS A LA CHAUX-DE-FONDS

Seule section du club jurassien cantonal neuchâtelois à avoir connu une activité permanente durant tout le siècle 1865-1965, la section Pouillerel de La Chaux-de-Fonds avait l'honneur d'organiser la célébration solennelle du centenaire de cette importante association d'étude et de protection de la nature, en même temps que le sien. Sous la présidence cantonale de M. Maurice Augsburg, le club jurassien avait procédé à la pose d'une plaque à l'entrée de la première réserve naturelle en Suisse (Creux-du-Vent, Ferme Robert), préparé l'édition de la somme naturaliste de MM. Adolphe Ischer-Emile Brodbeck : « Nature neuchâteloise », la pose de tables d'orientation au sommet de Pouillerel, l'ouverture d'une exposition relatant les considérables et variés travaux de mise en œuvre à la fois de la connaissance et de l'organisation de la nature du pays au musée d'histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds.

La journée jubilaire s'est déroulée à La Chaux-de-Fonds en présence du président du Gouvernement neuchâtelois, M. Gaston Clottu, des présidents de la Ligue pour la protection du patrimoine « Heimatschutz », M. Jean Haldimann, et de celle de la nature,

M. O. Attinger. Au cours de la 176^e assemblée générale cantonale, la situation de la nature neuchâteloise fut évoquée sur le plan botanique, zoologique et spéléologique. On nota avec plaisir que les chamois se répandent désormais dans toutes les régions (environ 450 à l'heure actuelle, alors qu'ils ont été introduits il y a dix ans à peine). Le chevreuil est en régression dans le bas du canton, en prolifération dans le haut. D'autre part, une très importante et longue enquête sur la flore neuchâteloise, les plantes en voie de disparition, en régression ou au contraire en expansion nouvelle est en cours.

L'immensité du travail accompli par le club jurassien dans l'illustration et la défense de la terre, le rôle bienfaisant joué dans l'éducation et la formation de la jeunesse ont été soulignés par MM. Gaston Clottu, A. Sandoz, R. Feber, Haldimann, Attinger et A. Fischer. Entre le Heimatschutz, le Naturschutz, la Commission cantonale de protection de la nature et le club jurassien, la nature neuchâteloise est désormais en de bonnes mains. La protection de tout le territoire va être assurée par une loi cantonale récemment rédigée et que le grand Conseil votera d'ici peu : cela aussi procède d'une initiative du club jurassien (protection des crêtes du Jura, initiative qui avait recueilli le chiffre record de 24.000 signatures). Il s'agit maintenant de déclarer zone protégée les rives du Doubs.

CANTON DE LUCERNE

UNE NOUVELLE ACQUISITION AU MUSEE DES TRANSPORTS

La plus ancienne voiture de pompiers est arrivée au musée des transports à Lucerne. Construite en 1913 par la maison Saurer à Arbon, elle fut achetée par la ville de St-Gall pour 20.650 francs. Après un voyage à travers la Suisse, la voiture a gagné son nouvel habitat, le musée des transports de Lucerne.

LE COUVENT D'ENGELBERG FACE A DE LOURDES TACHES

Une conférence de presse a eu lieu dans les murs du couvent d'Engelberg qui voyait ainsi se dérouler, pour la première fois dans son histoire longue de déjà presque 850 ans, une telle manifestation. Les principaux responsables du fameux couvent ont exposé aux journalistes les difficultés qu'ils devaient affronter pour mener à bien, d'une part, la restauration du couvent, et, d'autre part, la construction d'un nouveau bâtiment pour le collège.

Depuis la construction de la première école d'Engelberg, près de cent ans se sont écoulés. On comprend ainsi que les locaux actuels ne puissent plus satisfaire aux exigences de l'enseignement moderne, notamment dans les domaines des sciences et de loisirs scolaires bien compris. La maturité décernée par le collège d'Engelberg est reconnue depuis

1909 sur le plan fédéral, ce qui ne peut qu'inciter encore plus les responsables de cette institution à la maintenir au niveau le plus élevé.

Pour faire face à ces tâches, le couvent doit, aujourd'hui, s'assurer d'importantes ressources financières, et a décidé, dans ce but, de vendre plusieurs de ses terrains, d'une superficie globale de 100.000 m². Mais les responsables ont veillé à ce que les ventes de terrains s'insèrent dans le cadre d'un vaste plan d'aménagement qui évite tout morcellement et tout désordre. Dans la mesure du possible, les nouvelles installations seront réalisées par la « Park Immobilien Ag », de Baden, au nom du couvent. Et ce n'est qu'ensuite que les bâtiments seront vendus avec les terrains. Pour le couvent, c'est là la voie la plus avantageuse sur le plan économique, pour lui permettre de mener à bien ses tâches culturelles. Quant à Engelberg, il se verra ainsi doté d'un nouveau quartier moderne.

CANTON DE SCHWYZ

MEDAILLES COMMEMORATIVES DU 650^e ANNIVERSAIRE DE LA BATAILLE DU MORGARTEN

Le gouvernement du canton de Schwyz a mis en vente des médailles d'or ou d'argent pour commémorer la première bataille des Confédérés pour leur liberté, au Morgarten, le 15 novembre 1315. Cette médaille montre à l'avant deux guerriers avec les armes de l'époque, des pierres et des halebarmes qui donnèrent par la suite les hallebardes. Le revers porte des dates 1315-1965 et l'inscription « Morgarten fundamentum libertatis helveticae ». Le projet est dû à l'artiste schwyzois Josef Nauer, de Freienbach. La maison Huguenin Frères du Locle en a assuré la frappe.

Les médailles d'or, d'un diamètre de 33 mm et d'un poids de 27 grammes, sont frappées au nombre de 2.500 au maximum. Les médailles d'argent, du même diamètre, pèsent 15 grammes. Ces pièces n'ont pas cours légal.

On peut se procurer les médailles d'or pour le prix de 200 F et les médailles d'argent pour 6 F, à la banque cantonale de Schwyz ou dans toutes les banques suisses.

CANTON DE SOLEURE

DECES DE L'ANCIEN CONSEILLER FEDERAL STAMPFLI

L'ancien conseiller fédéral Walter Stampfli est mort début octobre, à 23 h 15, à l'hôpital cantonal de Zurich.

Fils d'un instituteur, Walter Stampfli était né le 3 décembre 1884 à Bueren dans le canton de Soleure. Il étudia les sciences économiques et le droit à Zurich et à Goettingue et obtint son doctorat en 1906. Après une brève activité dans la branche des assurances,

il fut de 1908 à 1918 rédacteur du Journal d'Olten. Il devint ensuite secrétaire de la Chambre de Commerce soleuroise avant d'entrer, en 1921, au service de la maison von Roll, dont il fut directeur de 1929 à 1940.

C'est à l'âge de 28 ans qu'il fut élu au grand Conseil soleurois, dont il fut membre jusqu'en 1937. En 1931, il était élu au Conseil national sur la liste radicale.

Il devint conseiller fédéral en 1940. Le 17 juillet, l'assemblée générale le désignait, par 142 voix, pour succéder au conseiller fédéral Hermann Obrecht, comme chef du Département de l'économie publique. Walter Stampfli fut président de la Confédération en 1944. Il donna sa démission pour raison de santé le 20 novembre 1947.

C'est pendant son passage au gouvernement que fut élaborée et approuvée l'A.V.S. et que furent révisés les articles économiques de la Constitution.

En 1948, M. Stampfli devint président du Conseil d'administration des usines von Roll, fonction qu'il assuma jusqu'en 1960. Mais c'est au début de cette année seulement qu'il devait démissionner comme administrateur de la grande entreprise métallurgique de Gerlafingen. Préoccupé du sort des invalides, il fut président de la Fédération suisse pour l'intégration des handicapés dans la vie économique.

CANTON DE SAINT-GALL

DON D'UN MECENE

A l'occasion de son 70^e anniversaire, l'industriel saint-gallois Max Stoffel a signé un chèque de 200.000 francs destiné au nouveau théâtre de la ville.

CANTON DU TESSIN

LA FETE DES VENDANGES DE LUGANO

Après une semaine de pluie qui a détruit 60 % des cultures florales du Tessin, c'est par un temps magnifique que s'est déroulée la fête des vendanges de Lugano. Le cortège comprenait 22 chars, 10 groupes présentant divers folklores européens et 8 corps de musique, avec un total de 750 figurants. Pour la première fois, les C.F.F. avaient organisé des trains spéciaux. On estime à 60.000 personnes la foule qui a assisté à ce magnifique déploiement de couleurs.

La presse confédérée avait été invitée à faire la connaissance du Mendrisiotto, en suivant la route du vin Merlot. Ce fut l'occasion de relancer le tourisme tessinois et de présenter la nouvelle affiche de l'Office de propagande de Lugano, qui a été reproduite par de nombreux journaux européens, américains et australiens.

LES COURS D'ITALIEN POUR CONFEDERES ET ETRANGERS A LOCARNO

Cent personnes de langue française ou allemande forment cette année le groupe de Confédérés et étrangers résidant dans la région de Locarno et qui participent aux cours d'italien.

Institués il y a neuf ans par la municipalité de la ville. Des hommes et des femmes de tout âge et de toutes professions se sont inscrits à ces cours. On regrette souvent au Tessin le fait que des centaines de résistants ne parlant pas la langue du pays constituent pour cette raison des colonies fermées et presque hostiles à toute collaboration avec les Tessinois d'origine. Il faut ajouter que, souvent, il s'agit non pas de jeunes familles, mais de retraités qui ne voient pas la nécessité d'apprendre une autre langue pour le reste de leur vie. Ce fait, d'autre part, met le canton du Tessin dans la liste de ceux qui accusent un vieillissement intensif de la population.

Le maire de Locarno, M. Carlo Speziali, présidant la séance d'ouverture de ce cours, a mis l'accent sur cette situation qui menace de submerger les aspects traditionnels de la vie tessinoise et a d'autre part souligné que si, au Tessin, on ne parlait que le suisse allemand, même les Confédérés de Suisse alémanique ne le choisiraient pas pour leurs vacances.

En effet, les Confédérés y recherchent les particularités de langue, de mœurs et de culture tessinoises propres.

L'idée de ces cours de langue et de culture pour adultes doit donc être développée, dans l'intérêt même du Tessin.

Les programmes des cours qui viennent de commencer, sous la direction de M. Spohr, ont introduit une nouveauté : les leçons seront enrichies par des excursions d'étude dans les différentes vallées tessinoises.

LE PROJET DU TUNNEL DU ST-GOTHARD ET LA PRESSE TESSINOISE

« Il Dovere », organe du parti libéral-radical tessinois, qualifie de « tentative de sabotage » la proposition faite par un groupe d'étude zuricois au Département fédéral de l'intérieur de confier la construction du tunnel du St-Gothard et de tous les autres tunnels routiers à une société constituée sur l'exemple de « Swissair ».

Le journal affiche un certain scepticisme quant à la compréhension fédérale à l'égard du Tessin. Il qualifie de « tendancieux » le schéma sur les dépenses des routes nationales limité aux cantons Grisons, Tessin, Valais et Uri. Il s'agit là, écrit « Il Dovere », de calculs non seulement inexacts, mais faux, car on y ajoute aux dépenses des tunnels celles des voies d'accès, comme si celles-ci (Biasca et Erstfeld) « n'eussent jamais été comprises dans le programme fédéral ». Le projet du groupe d'étude zuricois, affirme le journal libéral-radical tessinois, équivaut à faire payer au Tessin de façon humiliante sa voie de communication naturelle avec la Suisse et en même temps à distribuer un dividende aux actionnaires, vu que d'autres tunnels (Grand St-Bernard et Mont-Blanc) enregistrent un succès qui dépasse toutes les

prévisions. Outre la troisième frontière injuste, inique et anti-helvétique qui sépare le Tessin de la mère-patrie, écrit « Il Dovere », il y a même des gens qui étudient comment pouvoir spéculer au détriment de l'économie et du peuple tessinois.

« Il faut savoir qui se trouve derrière ce groupe d'étude zuricois, car nous supposons — affirme le journal — qu'il est dirigé par des ennemis jurés de la galerie du St-Gothard. On sait qu'en matière de politique nationale, ce qui compte, c'est l'argent, et on le voit dans la législation fédérale qui donne aux cantons en proportion de ce qu'ils peuvent dépenser. Ainsi, les riches deviennent encore plus riches et les pauvres sont obligés de dépendre des subventions fédérales, ce qui est une honte pour le pays et son histoire. » Cette proposition — affirme la feuille libérale-radical tessinoise — n'est qu'une manœuvre pour retarder le commencement d'un ouvrage à peine décidé par les Chambres fédérales.

« GRAPPA » OFFICIELLE AU TESSIN

Dans le dernier numéro de la feuille officielle tessinoise figure le décret exécutif concernant l'appellation officielle de la « grappa nostrana » tessinoise.

Le décret a été pris, comme pour le vin merlot qui porte l'appellation officielle « viti », pour protéger la production et la qualité de la « grappa » tessinoise.

L'appellation est réservée à la « grappa ticinese », c'est-à-dire celle faite au Tessin avec les restes du raisin tessinois, avec une teneur en alcool d'au moins 45 degrés, et qui présente toutes les caractéristiques d'un produit de qualité. D'ores et déjà, l'appellation ne pourra être donnée qu'à des productions de plus de 100 litres.

Aux examens, ne seront admises que les eaux distillées de raisin sans coloration artificielle ou herbes aromatiques, telle que la « grappa all'erba ruta ».

1965, ANNEE RECORD POUR SWISSAIR

124 collaborateurs de 109 représentations de la Compagnie Swissair dans 57 pays de l'univers, et plus de 35 personnalités dirigeantes du siège principal, et parmi elles le président M. W. Berchtold, se sont donné rendez-vous à Lugano les 14 et 15 octobre pour la conférence annuelle.

M. Virchaux, chef des relations publiques, a reçu la presse pour la renseigner sur la conférence, les séances se tenant à huis-clos. Il ressort de ces explications que Swissair n'est pas une ligne de prestige, mais bien une entreprise au service de l'économie nationale. Les agents à l'étranger ont pour tâche de faire connaître la Suisse et ses produits. Ils sont en contact avec les principales maisons de commerce suisses à l'étranger et sont les représentants de l'Office suisse du tourisme. M. Virchaux a cité un exemple parmi bien d'autres. La ligne d'Abadan a été créée parce qu'il s'agit d'un centre pétrolier où les Américains ont deux mois de vacances par année qu'ils passaient en Italie ou en Grèce. Depuis l'arrivée de Swissair, ils viennent en Suisse. L'année 1965 a été une année record pour Swissair. A la fin de l'année, deux millions de passagers

auront été enregistrés et les recettes atteindront 600 millions de francs. La Compagnie pourra renouveler son parc par ses propres moyens et cela pour la première fois. C'est ainsi qu'elle a pu acquérir, au prix de 15 à 16 millions de francs la pièce, douze DC-9.

Les problèmes futurs seront l'achat d'avions à plus grande capacité (les Américains parlent de types disposant de 250 places et même de 750 par avion) et d'avions supersoniques. Swissair préfère adopter, quant à elle, une politique d'attente et suivre de très près la production des nouveaux types dont certains font un bruit jugé intolérable.

De nouvelles lignes seront ouvertes l'an prochain, notamment à destination de Singapour et de Bucarest. Les rapports économiques et touristiques avec l'Est de l'Europe se développent énormément et il convient d'y être présent. Swissair consacrera surtout ses efforts à l'Afrique, continent où la Suisse jouit d'un grand prestige à tous les points de vue, sauf sur celui du vote des femmes.

La question de la prévention des accidents requiert également l'attention constante de Swissair.

Les délégués ont été reçus par les autorités cantonales tessinoises et par celles de Lugano.

CANTON DE VALAIS

LE 150^e ANNIVERSAIRE DE LA REUNION DU VALAIS A LA SUISSE

C'est le premier dimanche d'octobre que devaient se dérouler en Valais les festivités prévues à l'occasion du 150^e anniversaire de l'entrée du canton dans la Confédération.

Ces festivités, rappelons-le, ont été supprimées sur décision du gouvernement, à la suite de la catastrophe de Mattmark. C'est ainsi qu'aucune cérémonie n'a marqué en Valais cet anniversaire. Le Conseil d'Etat verra dans quelle mesure et sous quelle forme cette commémoration pourra avoir lieu ultérieurement.

C'est par une superbe journée d'automne que se seraient déroulées les manifestations primitivement prévues si elles avaient eu lieu. Celles-ci auraient été marquées par des cérémonies religieuses et culturelles en matinée, par un

grand cortège historique à travers la ville de Sion dans l'après-midi, cortège suivi d'une partie oratoire sur la place de La Planta et par la représentation en soirée du spectacle « Valais, terre d'Helvétie ».

Par égard pour les victimes de Mattmark, le Gouvernement n'a pour l'instant pris encore aucune décision en ce qui concerne la célébration de cet anniversaire.

On se souvient en Valais que les fêtes du centenaire de 1915 avaient dues elles aussi être renvoyées en raison de la première guerre mondiale.

Seule la publication de numéros spéciaux de journaux et revues ont marqué ces jours en Valais l'anniversaire de la réunion du canton à la Suisse.

En fait, c'est le 4 août 1815 que l'acte d'admission fut signé. Ce n'est pas sans difficultés que les Valaisans réussirent auparavant à s'entendre sur les bases de la charte qui devait les régir. Lorsque cela fut fait, ce sont les députés Stockalper et Dufour qui gagnèrent Zurich, alors ville fédérale, pour présenter officiellement au nom de leur canton la demande d'admission à la Diète extraordinaire réunie sur les bords de la Limmat.

L'AFFAIRE DES CRISTAUX

L'affaire des cristaux, qui avait défrayé la chronique récemment à la suite de l'étonnante découverte faite par des alpinistes de l'Oberland dans le Loetschental, en Valais, vient d'être définitivement réglée. Les alpinistes qui, on le sait, avaient mobilisé un hélicoptère pour descendre dans la vallée une trentaine de cageots de cristaux ont été autorisés à s'approprier du fruit de leurs recherches. Ils ont dû cependant s'acquitter vis-à-vis de la commune de Blatten d'une taxe de concession.

Les autorités ont décidé, à la suite de ce différend, d'établir un règlement qui devra leur permettre de trancher, sans connaître les mêmes difficultés, les cas éventuels d'exploitations de cristaux qui pourront se présenter à l'avenir.

DES PRECISIONS SUR LE GLACIER D'ALLALIN

Le glacier d'Allalin donne naissance à la Viège de Saas. Autrefois, cette rivière était pour les habitants du bourg de

**l'Afrique,
le Proche-Orient,
l'Extrême-Orient
l'Amérique du Sud**

par

Le Convair 990 CORONADO

Le jet le plus moderne du monde

SWISSAIR

PARIS, LYON, NICE, STRASBOURG et tous agents IATA de voyages et de fret

Viège un perpétuel sujet d'alarme. Endiguées naturellement dans leur cours supérieur, les eaux s'étaient à leur gré sitôt échappées de la montagne. Les dernières catastrophes mémorables remontent aux années 1860 et 1868. On montre encore à Viège des traces des dernières inondations. Bien qu'on ne puisse imputer au glacier d'Allalin la responsabilité de ces dernières catastrophes, c'était généralement ce glacier qui occasionnait jadis les plus grands désastres en arrêtant l'écoulement normal du lac de Mattmark. Dès que la glace venait à se rompre, les eaux se précipitaient et ravageaient les berges de la Viège. La première de ces inondations, mentionnée par les chroniqueurs, fut celle du 4 août 1633. Une autre se produisit en 1680.

Après ces catastrophes, les populations de la vallée de Saas s'interdisaient par acte public tout mariage durant des séries d'années.

Le glacier d'Allalin prend son origine au pied de la paroi nord-est du Rimpfischhorn et sur le versant nord du Strahlhorn et du Fluchthorn, à une altitude moyenne de 3.400 m. Il descend entre l'arête nord du Fluchthorn et de l'Allinhorn, vers la vallée de Saas où il se termine près du lac de Mattmark, à une altitude de 2.100 mètres.

MATTMARK : UN PROCÉDE NOUVEAU D'IDENTIFICATION

Aussi étonnant que cela puisse sembler de prime abord, une ou deux victimes découvertes à Mattmark récemment ont pu être identifiées avec toute la garantie voulue sur la base de radiographies. Ce procédé est entièrement nouveau pour notre pays.

Il consiste, lorsque certains corps sont méconnaissables et que les effets personnels sont insuffisants, à comparer les radiographies d'une partie de la victime, généralement d'un membre ou du thorax, avec celles effectuées lors de l'arrivée en Suisse d'ouvriers étrangers par les services de douanes et les assurances.

Un appareil radio a été installé à cet effet dans les locaux du service d'identification de Mattmark où plusieurs hommes sont occupés journellement sous les ordres du brigadier Delasoie.

Le travail de ces hommes qui ont réussi à ce jour à identifier à un rythme étonnant les septante corps découverts a suscité l'admiration de spécialistes venus de l'extérieur du canton, voire de l'étranger, pour perfectionner leurs propres méthodes dans le secteur important concernant les services de justice et police.

Le service d'identification établi à Mattmark comprend deux équipes de quatre ou cinq hommes au total. L'une se trouve sur les lieux mêmes de la catastrophe et a pour mission de recueillir avec le

plus grand soin possible les corps et d'établir un premier dossier avec le plus d'indications voulues.

L'autre équipe est fixée à Zermeiggern et est chargée de l'identification proprement dite, nettoyage, mise en bière et dépôt à la chapelle ardente où la gendarmerie monte une garde d'honneur avant que les corps soient rendus aux familles.

Dans l'ensemble, l'identification des victimes s'est déroulée dans des conditions très favorables. Dans certains cas, assez rares heureusement, il fallut multiplier les contrôles, avoir recours à un examen minutieux des objets personnels tels qu'alliance avec date de mariage, morceaux d'étoffe, bulletins de versements découverts dans un porte-monnaie, radiographies, le tout renforcé d'indications prises auprès du personnel du chantier, camarades des victimes et parents à l'étranger.

C'est avec soulagement que septante familles ont pu jusqu'à ce jour accueillir dans leur localité les restes de leur cher disparu.

On espère qu'il en sera de même pour les dix-huit autres qui attendent encore.

CONSTITUTION

DE LA « FONDATION SUISSE DE MATTMARK »

Réunis à Sion au Palais du Gouvernement, les associations et organismes qui ont recueilli des fonds en faveur des victimes de la catastrophe de Mattmark ont constitué une Fondation sous le nom de « Fondation suisse de Mattmark ».

Elle a pour but de venir en aide aux familles des victimes en distribuant d'une manière équitable et judicieuse les fonds recueillis. Elle encouragera en particulier la formation professionnelle des enfants, notamment par l'octroi de bourses.

Le Conseil de Fondation a désigné son président en la personne de M. Marius Lampert, président du Conseil d'Etat du canton du Valais.

Le Conseil de Fondation est formé des représentants des fondateurs, à savoir : le canton du Valais, la Croix-Rouge suisse, la Société suisse de Radiodiffusion et Télévision et la Chaîne du bonheur, l'Union syndicale suisse, la Confédération des syndicats chrétiens suisses, les Forces motrices de Mattmark, S.A., Electrowatt ingénieurs-conseils S.A., et l'Ambassade d'Italie à Berne.

Ont été en outre invités à déléguer un représentant : le Conseil fédéral, l'Ambassade d'Espagne à Berne, la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents, l'Office fédéral des assurances sociales, la Préfecture du district de Viège, l'Association valaisanne des entrepreneurs, le Bureau des métiers, Swissboring S.A. et l'Arbeitsgemeinschaft Staudamm Mattmark.

La Fondation va se mettre sans tarder au travail pour mener à bien la tâche qui lui a été assignée.

Le Comité central des Sociétés suisses de Paris renouvelle son appel en faveur des victimes de Mattmark. Prière d'adresser vos dons en espèces à M. Jean Frutiger. C.C.P. 165-806 PARIS

CANTON DE VAUD

ASSOCIATION GENERAL HENRI GUISAN

Le comité d'organisation de l'Association Général Henri Guisan, réuni le 14 octobre, a pris acte avec chagrin de la démission de M. Paul Nerfin, qui s'est consacré avec dévouement à une tâche délicate et difficile. Il a désigné, pour lui succéder, M. Pierre Oguey, conseiller d'Etat.

Le projet de monument du Général Henri Guisan a fait l'objet de trois concours successifs, les deux premiers n'ayant pas donné les résultats escomptés, d'octobre 1961 au printemps 1964. Avec des délais indispensables au travail des artistes, les programmes remis aux concurrents exprimaient le vœu que le Général Henri Guisan fût représenté à cheval, vœu partagé par la famille, mais sans en faire une condition impérative. Le concours fut ouvert à tous les artistes suisses et le jury, constitué de personnalités représentatives des milieux artistiques suisses, comprend trois délégués des autorités fédérales. Le dernier concours, jugé le 16 avril 1962, a permis au jury de faire son choix et au comité de passer commande à M. Charles-Otto Baenninger, à Zurich, artiste sculpteur bien connu, dont le travail est déjà fort avancé. La maquette en grandeur définitive sera terminée au printemps prochain, de sorte que le monument en bronze pourra, selon toutes probabilités, être mis en place en automne 1966.

Quant à l'emplacement, il a été choisi par le jury et le comité, après examen de toutes les solutions suggérées et élimination de celles qui ne pouvaient convenir.

Le comité mettra tout en œuvre pour que le monument du Général Guisan puisse être achevé dans le plus bref délai possible et mis en place dans un cadre large, judicieusement aménagé et digne de lui.

LE 90^e ANNIVERSAIRE DE M. GILLIARD

M. Edmond Gilliard a été fêté récemment chez M. Jean Schnetzler, juge cantonal, en présence de très nombreux amis, officiels et officieux, venus de plusieurs cantons romands, de représentants de la société suisse des écrivains et de nombreux anciens élèves. M. Schnetzler lui a exprimé l'admiration et l'affection de tous. M. François Lachenal, directeur de la maison d'édition « Les trois collines », à Genève, a remis à M. Gilliard le premier volume sorti de presse de ses œuvres complètes, portant la date du 10 octobre, un fort volume de 1.750 pages, format bible, dû au travail collectif de M. Jean Descolayes, de M. Alfred Wild et de M. André Desponds, ainsi que le premier exemplaire du dernier ouvrage de l'écrivain : « La chasse de Pan », commencé à Paris l'an dernier et terminé cette année à Lausanne.

M. Gilliard, avec une énergie et une lucidité éton-

nantes, a rappelé son retour de Paris, l'an passé, son installation à la Blècherette, où il a eu de la peine à retrouver la terre, si nécessaire à son être. Il a dit sa reconnaissance pour tant d'hommages amicaux.

CENTENAIRE D'UNE FANFARE

Créée le 15 septembre 1865 comme fanfare, la lyre de Vevey, depuis 1924 harmonie municipale, a célébré son centième anniversaire. Cent ans de participation à toutes les manifestations de la ville, y compris cinq fêtes des vigneron, à de nombreux concours suisses et internationaux, organisation en 1912 de la fête fédérale de musique. La Société a connu des hauts et des bas, des difficultés financières, musicales, toujours surmontées grâce à l'appui des autorités, de personnalités amies de la musique. Elle a compté onze directeurs et son directeur actuel, M. Michel Rochat, a dirigé avec un vif succès les deux concerts donnés au casino du rivage, qui ont marqué cet heureux centenaire.

Un grand cortège a parcouru les rues de Vevey, conduit par la lyre, avec la participation des autorités civiles et militaires fédérales, cantonales et communales. Tous les participants se sont retrouvés au casino du rivage pour un repas où l'on remarquait la présence de MM. Schumacher, président du Gouvernement vaudois, qui a loué la lyre pour son activité, David Dénéreaz, abbé-président de la Confrérie des vigneron, qui a rappelé le rôle joué par ce corps de musique dans cinq fêtes des vigneron, dans la vie locale et à l'Exposition nationale.

CANTON DE ZURICH

UN SUISSE D'AMERIQUE PENSE A SA COMMUNE

William Vontobel, décédé le 14 mars 1964 à Los Angeles, aux Etats-Unis, à l'âge de 91 ans, a légué à sa commune d'origine, Oetwil-am-See, la somme de 16.000 dollars (environ 65.000 francs), sous la forme d'une fondation qui couvrira les frais de déplacement des écoliers pauvres et les frais de chauffage des habitants peu fortunés de la commune.

Né le 8 mai 1873 à Oetwil-am-See, William Vontobel s'était expatrié en Amérique en 1900. Il travailla dans des fermes, puis devint charpentier dans la compagnie de chemins de fer « Souther Pacific Railway », au service de laquelle il resta pendant cinquante ans. Il occupa l'un des postes les plus élevés d'une loge maçonnique. A plusieurs reprises, il revint dans son pays d'origine.

ARTISTES SUISSES A L'ETRANGER

L'école d'art dramatique « Buehnenstudio » de Zurich a été représentée au troisième congrès international sur la formation des comédiens professionnels à Essen. Plus de 20 pays ont participé aux travaux de ce congrès. Le « Buehnenstudio » a été la seule école invitée à présenter, dans le cadre du congrès, une pièce de théâtre, en l'occur-

rence, une œuvre de Slawomir Mrozek. La compagnie zuricoise a obtenu un très vif succès, et a été invitée à présenter la même œuvre le 12 juillet à Essen.

FEDERATION DES SUISSSESSES OPPOSEES AU DROIT DE VOTE DES FEMMES

La Fédération des Suissesses contre le droit de vote des femmes a siégé à Zurich le 28 octobre 1965, sous la présidence de Mme Haldimann-Weiss, de Berne. Elle appuie la requête de sa section de Zurich au Conseil d'Etat, qui réclame une consultation des femmes sur le point de savoir si les femmes désirent en majorité avoir le droit de vote pour les affaires cantonales.

« Au surplus, l'assemblée a constaté avec mécontentement que, ces derniers temps, les partisans du vote des femmes avaient invoqué dans leur argumentation la prétendue opinion de l'étranger, dont notre pays devrait tenir compte, ainsi que l'affirmation que la participation de la Suisse à la Convention européenne des droits de l'homme ne permet pas d'hésiter davantage à accorder le droit de vote aux femmes. Bien au contraire, la Fédération des Suissesses opposées au droit de vote des femmes est convaincue que la Suisse, avec sa structure politique particulière, est à même de régir absolument à son gré les conditions de vote et d'éligibilité de ses ressortissants, sans avoir à se conformer à des modèles étrangers. La grande majorité des Suissesses ne voit, dans le fait qu'elles n'ont pas le droit de vote, aucune violation de ses droits de l'homme. La pression exercée au nom des droits de l'homme pour obtenir l'introduction du droit de vote des femmes doit donc être catégoriquement repoussée. »

INAUGURATION D'UN IMPORTANT TRONÇON DE LA ROUTE BALE-ZURICH

La ville de Baden a inauguré le tunnel routier qui passe sous la colline du château, et qui résoudra l'important problème de la traversée de la plus grande ville argovienne. L'agglomération de Baden compte près de 50.000 habitants et se trouve sur la route de Bâle à Zurich. La configuration du terrain a toujours posé un problème pour le trafic routier, et jusqu'à aujourd'hui, les embouteillages étaient chose fréquente.

Le tunnel inauguré est le plus important tunnel routier de Suisse en activité (exception faite du Grand-Saint-Bernard, italo-suisse). Il comporte deux pistes de 6,40 m chacune, une bande médiane de 1 m et deux trottoirs de 1,75 ou 2,50 m. En outre, il donne accès à des abris anti-aériens et à des garages.

Mais ce tunnel a coûté cher : si au début on pensait que 30 millions suffiraient, il fallut bientôt se rendre à l'évidence que la construction de cette importante amélioration routière reviendrait bien plus cher. Aujourd'hui, on parle de 50 millions.

Le tunnel urbain résoudra le problème de la circulation à Baden. L'assainissement du trafic ne dépend plus maintenant des autorités locales, mais de la construction du tunnel du Baregg, qui doit détourner de Baden la circulation de la route Bâle-Zurich et Berne-Zurich.

La cérémonie d'inauguration s'est déroulée fin octobre. M. R. Ruckli, directeur du Service fédéral des routes et des digues, a apporté les salutations de M. Tschudi, président de la Confédération. MM. Kim, conseiller d'Etat argovien, et Mueller, maire de Baden, ont aussi prononcé des allocutions.

LE CONSEIL COMMUNAL ZURICOIS REFUSE L'ACHAT DE LA COLLECTION GIACOMETTI

Le Conseil communal zuricois a refusé, par 52 « non » contre 50 « oui », un crédit de 250.000 francs, destiné à l'achat d'œuvres de Giacometti.

Le Conseil municipal avait proposé un crédit de 750.000 francs, destiné à l'achat de ces œuvres d'art, mais ce crédit avait été ramené par la Commission à 250.000 francs. Le Conseil municipal s'était rallié à la Commission.

La presse zuricoise a longuement commenté cette affaire. Il y a un an, le Conseil fédéral avait décidé l'ouverture d'un crédit de 750.000 francs pour l'achat d'œuvres de Giacometti, faisant partie de la collection G. David Thompson, de Pittsburgh (U.S.A.), à la condition que le canton et la ville de Zurich et les milieux privés s'engagent à rassembler au total 2.250.000 francs. Un Comité s'est constitué, afin de rassembler la somme de 750.000 francs, dévolue à l'initiative privée.

Au cours des débats, les partisans du refus du crédit ont fait valoir la situation financière difficile de la ville, par l'urgence de certaines tâches sociales, et enfin parce que l'œuvre de Giacometti ne rencontrerait pas la compréhension artistique du public.

LE VILLAGE DE HUMLIKON A DEUX ANS APRES LA CATASTROPHE DE DUERRENAESCH

Dans une interview, M. Peter, ancien conseiller municipal de Zurich, nommé commissaire pour le village de Humlikon par le Conseil d'Etat zuricois, a déclaré que le fonds d'assistance alimenté par des dons du monde entier dispose actuellement de 1,2 million de francs. Selon M. Peter, il suffira pour résoudre les problèmes financiers de la commune si durement éprouvée.

Quarante enfants étaient devenus orphelins à la suite de la catastrophe aérienne. Vingt-sept d'entre eux étaient en âge de scolarité en 1963. Certains de ces jeunes s'occupent maintenant des fermes de leurs parents défunts. D'autres domaines sont tenus par des fermiers venus de l'extérieur. Les jeunes qui s'occupent des fermes sont assistés par des valets et des servantes, ce qui pose des problèmes dans certains cas, car des adultes n'acceptent pas toujours des ordres provenant de mineurs.

Le canton de Zurich a donné diverses machines agricoles au village, qui sont gérées par une communauté. Un mécanicien s'en occupe. Ce don a permis d'économiser la main-d'œuvre.

Outre les 120 francs payés par l'A.V.S. pour chaque enfant, le fonds d'assistance verse en moyenne

200 francs par mois à chaque exploitation agricole, ce qui contribue à payer les salaires des employés.

Les 70.000 francs versés par l'assurance dans chaque cas n'ont jamais encore dû être employés, de sorte que l'avenir matériel des enfants est assuré. Ceux-ci semblent s'être bien remis du choc initial et font une bonne impression sur les autorités.

LES PROJETS D'USINES ATOMIQUES EN SUISSE

Pour la Suisse aussi, l'ère des usines électriques atomiques a commencé : au début de septembre ont commencé à Beznau-Doettingen, en Argovie, les travaux de construction de la première usine électrique atomique suisse destinée à la production régulière de courant. D'autres projets d'usines électriques atomiques sont connus, celle des forces motrices bernoises S.A. et enfin le projet d'électrowatt S.A. Zurich. Des projets d'autres entreprises encore sont en voie d'élaboration.

Beznau-Doettingen

Les entreprises électriques du Nord-Est de la Suisse (N.O.K.) contruisent à Beznau-Doettingen une usine électrique atomique de 350 mWe (1 mégawatt électrique = 1 million de watts) et en ont donné commande au consortium de l'entreprise Westinghouse International Atomic

Power Co. Ltd., Genève, et à la société anonyme Brown Boveri et Co.

Usine de Muehleberg des F.M.B.

Le 12 octobre 1964 déjà les Forces motrices bernoises ont adressé au Département fédéral des transports et communications et de l'énergie la demande de concession en vue de la construction d'une usine électrique atomique à proximité de l'usine hydroélectrique existante de Muehleberg et qui aurait une puissance de 250.000 kW. Ainsi qu'on l'apprend ces jours, aux termes du constat de la Commission fédérale pour la sécurité des installations atomiques, une usine électrique atomique peut être exploitée en cet endroit. Cette question préliminaire étant réglée, il s'agit maintenant d'élaborer le rapport de sécurité proprement dit qui est la condition primordiale pour le permis de construire. L'élaboration de ce vaste rapport et son examen par la Commission exigera environ une année.

Projet de Leibstadt

Un troisième projet est entre les mains de l'Electrowatt S.A. de Zurich. Le lieu prévu est situé sur la commune de Leibstadt, et les travaux d'élaboration ont déjà commencé depuis quelque temps. Electrowatt prévoit la construction d'une usine de 600 mWe.

**Extrait
de la Sélection
de nos Colis
de Fin d'Année**

PROCHASSON & Cie (Max UNGEMUTH) - COURBEVOIE - Tél. 333-02-29

Vins Suisses des Côteaux Romands

N° 1 12 bout. Assortiment de 4 × 3 bouteilles 1962	LA COTE : FECHY, BOUGY, MONT-SUR-ROLLE, DOMAINE DE SARRAUX-DESSOUS	80,00
N° 2 12 bout. Assortiment de 3 × 4 bouteilles 1964	LAVAUX & CHABLAIS : SAINT-SAPHORIN DEZALEY, AIGLE	92,00
N° 3 12 bout. Assortiment de 3 × 4 bouteilles 1964	VALAIS : FENDANT Pierrafeu, JOHANNISBERG Rhonegold, DOLE Chanteauvieux	95,00
N° 4 12 bout. Assortiment de 2 × 6 bouteilles 1963	VAUDOIS : DORIN, Vin du Pêcheur, DORIN Grand Cru	66,00

SPIRITUEUX SUISSES

GOLDEN WILLIAM'S : Eau de Vie de Poires William	37,50
RIGI-KIRSCH de Fassbind à Oberarth	35,00
KIRSCH « TRADITION » de Fassbind à Oberarth	35,00
APPENZELLER-ALPENBITTER de Ebnetter, Appenzell	34,00

Franco pour Paris par minimum de 12 bouteilles, départ pour province, emballage à notre charge, paiement comptant à la livraison. Sous réserve d'épuisement des stocks. Sur demande, nous vous envoyons notre tarif général.

Grand Choix en GRAND VINS de BOURGOGNE, BORDEAUX, ALSACE, CHAMPAGNE, et autres régions productrices.